



**CARMIGNAC**  
INVESTING IN YOUR INTEREST

# **INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ** **CARMIGNAC CRÉDIT 2029**

**CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT (EU) 2019/2088 « SFDR »**

## Résumé

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Pour promouvoir ces caractéristiques environnementales et sociales, le fonds recourt à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une approche combinant : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif et 3) gestion active, et 4) prise en compte des principales incidences négatives (principal adverse impacts- « PAI ») des décisions d'investissement.

L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent notamment de réduire activement l'univers d'investissement du fonds en titres de créance d'entreprises d'au moins 20% (applicable aux obligations de société).

Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS ESG et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

S'agissant de la gestion active, les engagements auprès des entreprises en matière environnementale et sociale visent à améliorer leurs politiques de durabilité (niveau d'engagement actif et politique de vote, nombre d'engagements, taux de présence aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette par rapport à l'objectif de 100%).

Tous les investissements du fonds sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le fonds s'engage à prendre en compte les principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI ») au regard de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs, ainsi que, s'il y a lieu, 2 indicateurs spécifiques aux émetteurs souverains, tels qu'indiqués dans l'Annexe 1 du Règlement délégué 2019/2088 (complétant le Règlement SFDR).

Le fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales sont atteintes :

- le périmètre de l'analyse ESG ;
- la proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20%) ;
- les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ;
- le pourcentage de vote dans le cadre de la gestion active.

La responsabilité de l'analyse et de la notation ESG incombe en dernier ressort à l'équipe d'investissement. Le score START est calculé automatiquement selon une formule propriétaire permettant de comparer les entreprises au sein de 90 groupes de pairs constitués selon des critères de taille de capitalisation, de secteur et de région. Ce score peut être revu à la hausse ou à la baisse dans le

cadre de l'analyse et des commentaires effectués par l'analyste financier ou ESG. L'équipe Investissement Durable contrôle la fréquence et la cohérence des statistiques relatives au score START et s'assure qu'elles ne présentent pas de biais.

Toutes les exclusions sectorielles et en matière de controverses sont des exclusions objectives.

Le fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans START. Ces sources sont FactSet pour les données de revenus, les documents légaux des entreprises pour les données relatives aux dépenses d'investissement, S&P Trucost pour les données concernant les émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes, ainsi que MSCI et ISS ESG en ce qui concerne les comportements controversés et le filtrage sur la base des normes établies par le Pacte mondial des Nations Unies et l'OCDE en matière de gouvernance et de droits de l'homme. L'outil exclusif de notation de la dette souveraine s'appuie sur des données publiquement accessibles relatives aux émetteurs souverains, fournies par des institutions telles que la Banque mondiale et le FMI.

En termes de méthodologie, le processus de notation de la dette souveraine exclusif à Carmignac (modèle Global) et la plateforme START ne sont que deux des outils pouvant être utilisés pour mettre en lumière les risques et les opportunités ESG ; d'autres peuvent faire apparaître des résultats différents.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales fait l'objet d'un suivi et de contrôles permanents, dont il sera rendu compte tous les mois sur la page web du fonds (accessible via [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).

Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

### **Absence d'objectif d'investissement durable**

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### **Caractéristiques environnementales ou sociales du Produit financier**

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds recourt à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une approche fondée sur quatre piliers : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif 3) gestion active, et 4) prise en compte des PAI des décisions d'investissement.

### **Stratégie d'investissement**

Pour atteindre son objectif d'investissement, le fonds applique principalement une stratégie de portage, dont le but est de construire et de détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers comprenant différentes classes de marché de crédit. Le choix discrétionnaire des investissements est basé sur une analyse interne menée par la société de gestion et s'appuie principalement sur des critères de rentabilité, de solvabilité, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité, ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille compte tenu de l'horizon de placement recommandé du fonds.

### Filtrage négatif des obligations d'entreprise :

La société de gestion procède à une réduction active de l'univers d'investissement en obligations et dette d'entreprise du fonds. L'univers d'investissement initial aux fins de la réduction de l'univers comprend environ 2500 émetteurs et est composé des indices ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global Non-Financial High Yield, et ICE BofA Emerging Market Corporate Plus.

Dans un premier temps, le fonds applique les exclusions définies à l'échelle de la société de gestion : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.

Dans un second temps, les sociétés ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 sur les piliers environnementaux ou sociaux (sur une échelle de notation de 0 à 10), ou ayant une notation MSCI globale de « B » ou « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds, après une analyse ad hoc effectuée par la société de gestion et un engagement auprès de la société en question. Le tableau ci-après détaille les correspondances entre les notations MSCI et START utilisées par le fonds dans le filtrage négatif.

| Borne basse MSCI |   | Notation START |   | Borne haute MSCI |
|------------------|---|----------------|---|------------------|
| 8                | ≤ | A              | ≤ | 10               |
| 6                | ≤ | B              | < | 8                |
| 4                | ≤ | C              | < | 6                |
| 2                | ≤ | D              | < | 4                |
| 0                | ≤ | E              | < | 2                |

Au niveau des émetteurs (obligations d'entreprise et, le cas échéant, actions), les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses. Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

### Filtrage des obligations souveraines :

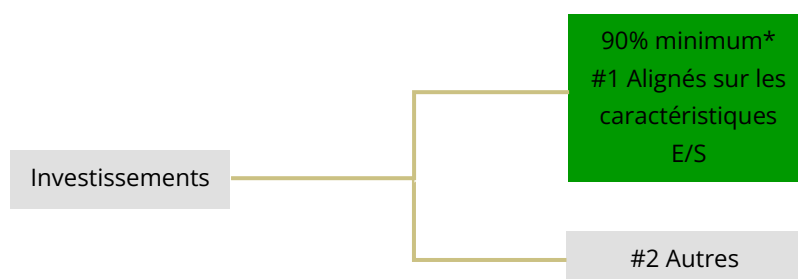
- 1) Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour une vue macroéconomique.
- 2) Les exclusions de pays applicables fondées sur des normes réglementaires et des sanctions sont appliquées.
- 3) Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un système de notation ESG propriétaire fondé sur des données accessibles au public.

### Filtrage négatif des instruments de titrisation :

Les véhicules de titrisation, notamment les CLOs, font l'objet d'une analyse extra-financière ad hoc par la société de gestion. Le gérant effectue une analyse systématique des caractéristiques extra-financières des véhicules de titrisation éligibles aboutissant à une notation ESG renseignée dans le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, « START ». Dans son analyse, le gérant se base sur les engagements contractuels en matière de durabilité du véhicule. Cette analyse porte notamment, sans

que cela soit limitatif, sur les filtres négatifs et/ou positifs appliqués par le véhicule de titrisation lors de la sélection des titres de créance sous-jacents, tels que l'exclusion de secteurs controversés (tabac, armement, production de charbon thermique...), l'intensité carbone des émetteurs de ces titres, ou les politiques de capital humain (liste non exhaustive et non limitative). En l'absence de telles conditions contractuelles, le gérant peut être amené à effectuer une analyse des caractéristiques environnementale et social en transparence, c'est-à-dire sur les actifs sous-jacents du véhicule de titrisation. En outre, le gérant peut, le cas échéant, effectuer une analyse ESG sur le véhicule de titrisation. Cette analyse aboutit à une notation de ces instruments dans START sur une échelle allant de A à E. Le fonds investit uniquement dans des instruments de titrisation ayant obtenu une note ESG dans START supérieure ou égale à « C ».

## Proportion d'investissements



90% au moins des investissements de ce Fonds font l'objet d'une analyse ESG.

Il se peut que les investissements ne faisant pas partie des 90% intègrent tout de même des caractéristiques environnementales et sociales n'ayant pas fait l'objet d'une analyse ESG exhaustive.

## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

**Périmètre de l'analyse ESG** : 90% au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac START.

**Proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20%)** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS ESG et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

**Les outils exclusifs de notation de la dette souveraine**, qui couvrent plus de 100 pays, sont accessibles via la plateforme START, sur laquelle les scores individuels attribués aux différents pays, au regard des indicateurs ESG qui leur sont applicables, peuvent être consultés.

**Indicateurs relatifs aux principales incidences négatives.** Conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

**Gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette.

## Méthodologies

**Méthodologie d'analyse ESG.** La plateforme ESG propriétaire de CarmignacSTART, regroupe des données ESG brutes issues de 31 indicateurs (dans la mesure de leur disponibilité) couvrant à la fois les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des scores ESG globaux sont calculés pour les entreprises groupées par secteur, capitalisation et région. Les membres de l'équipe d'investissement sont chargés d'effectuer l'analyse ESG exclusive des entreprises, de valider les scores et les analyses START par un commentaire sur les risques ESG et d'intégrer ces analyses dans les décisions d'investissement. La plateforme START est disponible via la base de données interne Verity RMS, accessible à tous les membres des équipes d'investissement aux fins de la recherche en investissement.

**Méthodologie de notation ESG de la dette souveraine.** Le modèle exclusif de notation de la dette souveraine mondiale (modèle Global) de Carmignac est appliqué à plus de 100 pays, qui se voient attribuer des notes comprises entre 1 (mauvaise) et 5 (bonne), réparties sur l'ensemble du spectre de notation. Les différents pays sont classés en fonction de critères ESG au regard 1) des données actuelles et 2) de l'évolution/des tendances récentes. Ces classements sont ensuite convertis en une note globale, comprise entre 1 et 5 (de la plus mauvaise à la meilleure). La notation dynamique est surpondérée pour les pays émergents (75%) et sous-pondérée pour les pays développés (25%), afin de refléter les récentes tendances ESG et d'atténuer le sous-investissement structurel des pays en développement dans des projets ESG. A partir des classements établis sur la base des critères ESG, des moyennes sont calculées afin d'obtenir un score pour chacun des piliers E, S et G. S'il y a lieu, ce score est ensuite ajusté à la hausse ou à la baisse au regard d'une analyse qualitative prospective. La note ESG globale reprend les moyennes équipondérées des trois composantes E, S et G.

**Méthodologie de filtrage négatif et d'exclusion.** Carmignac applique des exclusions liées aux thèmes ESG et des exclusions étendues spécifiques aux fonds, telles que mentionnées ci-dessus. Toutes sont des

exclusions objectives, mises en œuvre via l'outil de contrôle de la conformité CMGR, en lien avec le système BBG Aim Portfolio Management Order. Chaque trimestre, l'équipe Investissement Durable met à jour les listes d'exclusions afin de refléter les nouvelles pondérations des indices, les données et les seuils de revenus révisés, ainsi que les nouveaux investissements. Les listes mises à jour sont téléchargées et contrôlées par l'équipe Gestion des risques. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique d'exclusion, disponible dans la section « Investissement Durable » du site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

**Méthodologie concernant les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives.** Pour tous les fonds relevant de l'article 8 ou 9 du SFDR, Carmignac se procure les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives auprès du fournisseur de données MSCI ESG. Une fois le point de données de chaque indicateur obtenu, une moyenne sur 4 trimestres est calculée avant qu'un rapport annuel ne soit publié. Les définitions prises en compte pour chacun des 14 indicateurs obligatoires et les 2 indicateurs facultatifs relatifs aux PAI en lien avec les entreprises, ainsi que, s'il y a lieu, pour les 2 indicateurs spécifiques aux émetteurs souverains, sont celles figurant dans l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088. Des informations et la méthodologie complète seront publiées dans la section « Investissement Durable » du site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com), conformément aux exigences en matière de publication d'informations susmentionnées.

**Méthodologie en matière de gestion active et d'engagement.** Le fonds exerce ses droits de vote par l'intermédiaire du prestataire de services de vote par procuration ISS ESG dans le but d'atteindre un pourcentage de vote de 100%. Le gérant de portefeuille est libre de voter comme il l'entend, à la lumière des recommandations de l'équipe Investissement Durable. Les engagements ESG et ceux en lien avec des controverses menés par l'équipe Investissement Durable sont planifiés chaque trimestre et les résultats sont documentés dans l'outil Engagement intégré à la base de données Verity RMS. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Rapport en matière de gestion active, disponible sur la page « Politique et rapports » de la section « Investissement Durable » du site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

## Sources et traitement des données

(a) **Sources des données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier :** Le fonds utilise des données provenant de plusieurs sources, qui sont regroupées dans le système propriétaire ESG START. Ces sources sont FactSet pour les données de revenus, les documents légaux des entreprises pour les données relatives aux dépenses d'investissement, S&P Trucost pour les données concernant les émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes, ainsi que MSCI et ISS ESG en ce qui concerne les comportements controversés et le filtrage sur la base des normes établies par le Pacte mondial des Nations Unies et l'OCDE en matière de gouvernance et de droits de l'homme. Le modèle Global de notation de la dette souveraine s'appuie sur des informations provenant, entre autres, de la Banque mondiale, du FMI, de The Heritage Foundation et de l'Université d'Oxford. Pour obtenir une liste complète des sources d'information, veuillez consulter le document relatif à la Politique d'intégration ESG disponible dans la section « Investissement durable » du site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

(b) **Mesures prises pour s'assurer de la qualité des données :** L'équipe Investissement Durable se compose d'experts des données ESG, qui sont chargés d'effectuer des contrôles automatisés visant notamment à identifier les données aberrantes, ainsi que de contrôler les données provenant de sources alternatives.

(c) **Méthode de traitement des données** : Telle que décrite dans la section Méthodologies ci-dessus.

(d) **Proportion de données estimées** : Les scores ESG START et les données de revenus ne sont pas estimés. En moyenne, 46% des données relatives aux PAIs correspondent à des estimations, étant précisé que toutes les PAI rapportées sont consolidées pour tous les fonds Carmignac éligibles au 30/09/2022. Les données relatives aux émissions de carbone (scopes 1 et 2) proviennent des déclarations d'émissions détaillées des entreprises et comportent peu d'estimations.

## Limites des méthodologies et des données

La réduction de 20% de l'univers de la dette d'entreprise s'opère au regard d'une évaluation des risques ESG effectuée à l'aide des systèmes de notation ESG MSCI et START, mais d'autres méthodologies et sources de données peuvent avoir été utilisées. Le modèle ESG relatif aux émetteurs souverains utilise des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs pour identifier les risques et les opportunités actuels, ainsi que des tendances prospectives dynamiques, mais il est possible qu'ils ne reflètent pas systématiquement les derniers développements ou progrès en matière ESG. L'objectif, cependant, est de limiter les ajustements qualitatifs à des situations exceptionnelles, telles qu'un changement de politique à fort impact, afin de préserver l'impartialité du modèle.

## Due Diligence

Plus de 90% des actifs des fonds (actions cotées, obligations d'entreprises et souveraines, selon le cas) sont évalués au regard de leur score ESG et des risques qu'ils présentent en la matière. Pour ce faire, une analyse propriétaire est associée au processus de notation ESG du système exclusif START de Carmignac et, s'il y a lieu, au modèle relatif aux obligations souveraines.

La responsabilité de l'analyse et de la notation ESG incombe en dernier ressort à l'équipe d'investissement. Le score START est calculé automatiquement selon une formule propriétaire permettant de comparer les entreprises au sein de 90 groupes de pairs constitués selon des critères de taille de capitalisation, de secteur et de région. Ce score peut être revu à la hausse ou à la baisse dans le cadre de l'analyse et des commentaires effectués par l'analyste financier ou ESG. L'équipe Investissement Durable contrôle la fréquence et la cohérence des statistiques relatives au score START et s'assure qu'elles ne présentent pas de biais. Périodiquement, les modèles de notation exclusifs ESG START appliqués aux émetteurs souverains et aux entreprises sont soumis à un contrôle ex-post afin d'identifier des améliorations potentielles.

En ce qui concerne les exclusions, la liste d'entreprises de Carmignac et les listes d'exclusions spécifiques aux Fonds, le cas échéant, sont mises à jour chaque trimestre afin de refléter les nouvelles pondérations des indices, les données de revenus révisées et leur impact sur les seuils de revenus, ainsi que les nouvelles positions des Fonds. Ces exclusions sont appliquées via l'outil de contrôle de la conformité. Toutes les exclusions sectorielles et en matière de controverses sont des exclusions objectives.

En ce qui concerne le modèle de notation ESG de la dette souveraine, le risque d'erreur est fortement réduit dans la mesure où aussi bien la collecte des données que l'établissement des scores par pays sont automatisés.



## Politiques d'engagement

Carmignac met en œuvre des politiques de vote et d'engagement qui reflètent les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents. L'objectif en matière de vote est de participer à 100% des votes possibles. Un plan d'engagement est défini afin de mettre en place les démarches nécessaires auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons qui présentent une gestion défaillante des risques ESG, au sein desquelles Carmignac a identifié un thème spécifique ou à l'égard desquelles il est nécessaire de rechercher une amélioration possible ou d'analyser une controverse.

Veuillez vous référer à la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Durable » (sous-section « Politiques et rapports ») du site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

- **Fonds** : CARMIGNAC CREDIT 2029
- **Gestion** : Stratégie obligataire
- **Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP)
- **Code ISIN (classe d'actions A EUR acc)** : FR001400KAV4
- **Horizon d'investissement minimum recommandé** : 5 ans
- **Echelle de risque** : 3
- **Date de lancement du Fonds** : 20 octobre 2023
- **Indicateur de référence** : N/A

## MENTION LÉGALE

**Le présent document a été mis à jour le 20 octobre 2023.** Le présent document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Le présent document ne constitue pas une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il se peut que les Fonds ne soient pas disponibles pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie ni au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que « restricted foreign scheme » (pour les clients professionnels uniquement). Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds sont exposés au risque de perte de capital. Les risques et les commissions sont décrits dans le DIC (Document d'informations clés). Les prospectus, les DIC et les rapports annuels des fonds sont disponibles sur [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) ou sur demande auprès de la Société de gestion. Le DIC doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. • **Suisse** : Les prospectus, les DIC et les rapports annuels des fonds sont disponibles sur [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) ou par le biais de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. L'agent payeur est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le présent document a été rédigé par Carmignac Gestion.

**CARMIGNAC GESTION** - 24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél. : (+33) 01 42 86 53 35. Société de gestion financière agréée par l'AMF. Société anonyme au capital de 13.500.000 EUR - RCS Paris B 349 501 676. **CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF Société anonyme au capital de 23.000.000 EUR - RC Luxembourg B 67 549.